

Procès-verbal

Date et heure de la séance : 24/04/2025 à 20h30

ARTAUX Clément	abs	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	abs	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	exc	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	abs	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (procuration à Michel RICHARD) et Aurélien MOUGIN

Absents : Clément ARTAUX, Audrey MARICHIAL et Claire NOEL

Le quorum est atteint.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été examinées :

N°19 /2025

CIMETIERE COMMUNAL :

TARIFS DES CONCESSIONS ET REDEVANCE

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment l'article 121 visant à supprimer les taxes communales sur les opérations funéraires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les tarifs suivants :

-concessions pleine terre

. trentenaire

2m² : 130 €

4m² : 230 €

. perpétuelle

2m² : 150 €

4m² : 300 €

. redevance de superposition des corps (seconde et ultérieures inhumations) : 25 €

-concessions columbarium (2 urnes par alvéole)

.quinzenaire : 400 €

.trentenaire : 800 €

.ouverture d'une alvéole pour dépôt d'une urne supplémentaire (à compter de la seconde) : 60 €

.dispersion de cendres : gratuit

Il est précisé que cette délibération annule et remplace les délibérations en date des 25 octobre 2002, 15 septembre 2020 et 04 mars 2021.

Vote : unanimité

N°20/2025

CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'AUTORISATION DE PASSAGE D'UNE CANALISATION PUBLIQUE D'ASSAINISSEMENT EN TERRAIN PRIVE

Dans le cadre de la mise en conformité de systèmes d'assainissement (station et réseaux), la commune prévoit la réalisation des travaux décrits ci-après :

-pose de canalisations publiques

Les travaux nécessitent la pose de conduite à demeure sous terrains privés appartenant à divers propriétaires.

Il est nécessaire de rédiger une convention de servitude avec les différentes conditions, les droits, les obligations de chacun et d'autres conditions particulières.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

— Autorise le Maire ou un adjoint à signer tout document en rapport à ce dossier.

N°21 /2025

ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET FEUX RECOMPENSE (ANNULE ET REMPLACE)

Vu les aménagements proposés par délibération n°26BIS/2022,

Considérant que, sur la rue de Bonnal, il est préférable de mettre en place des feux récompense, dans les deux sens de circulation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 2 102,80 € HT soit 2 523,36 € TTC auprès de la société BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX 14 rue Robert Schwint 25770 CHEMAUDIN-ET-VAUX,

-l'achat de feux récompense pour un montant de 12 880,00 € HT soit 15 456,00 € TTC auprès de la société HAEFELI SAS rue des Berniers ZAC de la Saline 70200 LURE,

-autorise le Maire à faire procéder à leurs installations et à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : unanimité

N°22/2025

REGULARISATION DE LIMITES SEPARATIVES : FRAIS DE BORNAGE

Vu la délibération n°70/2023 du 2 novembre 2023,

Le Conseil municipal prend connaissance des devis effectués par le cabinet COQUARD, géomètres-experts, 4 rue des Roches 25114 BAUME LES DAMES, en vue de rétablir les bornages suivants :

-limite entre la parcelle ZE 109 et 110 / alignement de la rue de la Virnoche au droit de la parcelle ZE 110 : 1 614,00 € HT (1 936,80 € TTC),

-limite entre les parcelles ZH 105 et 38 : 1 760,00 € HT (2 112,00 € TTC),

-bornage d'une partie de la parcelle ZD 16 : 2 251 € HT (2 701,20 € TTC),

-bornage d'une partie de la parcelle ZH 1 (chemin d'exploitation n°16) et des chemins ruraux n°7 et n°8 : 3 742,00 € HT (4 490,40 € TTC).

pour un montant total de 9 367,00 HT (11 240,40 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

-valide les devis présentés ci-dessus aux fins de régularisation, pour un montant total de 9 367,00 € HT et 11 240,40 € TTC,

-autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : unanimité

N°23/2025

FORET : PROGRAMME DE TRAVAUX 2025

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Valident le devis présenté par l'entreprise « AUGIER PATRICK » de LINEXERT (70200), qui s'élève à 30 506,20 € HT (33 556,82 € TTC), et qui concerne les parcelles 4j, 39r et 13r ;
- Autorisent le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : unanimité

N°24 /2025

OFFRE D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT D'UN QUAI BUS

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'aménager un quai bus à proximité de l'entrée de l'école (rue Pavée).

La société Bureau du Paysage SAS, située 118 route d'Audincourt 25200 MONTBELIARD, présente une offre de 500 € HT soit 600 € TTC pour effectuer cette prestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retenir l'offre de la société Bureau du Paysage SAS selon le tarif figurant ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : unanimité

N°25 /2025

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE NAUTI'LURE DU PAYS DE LURE : ANNEXE N° III

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une classe de l'école Bernard Clavel d'Esprels se rend à la piscine intercommunale NAUTI'LURE « du pays de LURE ».

Une convention présentée par la Communauté de communes du pays de Lure fixe les conditions d'utilisation et le tarif horaire élève : 2,10 € par élève et par séance.

Une annexe III précisant les créneaux horaires de mise à disposition durant l'année scolaire 2024/2025 est ajoutée.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- Valide l'ajout de l'annexe III, à l'avenant n° 1 de la convention susmentionnée avec la Communauté de Communes du Pays de Lure ;

- Autorise le Maire à signer l'annexe n° III.

Vote : unanimité

N°26/2025

EXTENSION DES VESTIAIRES DU STADE : DEVIS POUR LA REALISATION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Maire présente au Conseil municipal le projet d'extension des vestiaires du stade afin de créer un local de stockage de matériel attenant (non accessible au public).

La société IDEAL PLAN, située 10 rue des Bruyères 70190 SORANS LES BREUREY, présente une offre de services d'un montant de 1 850 € HT soit 2 220 € TTC pour réaliser le dossier administratif de permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide retenir l'offre de la société IDEAL PLAN aux conditions mentionnées ci-dessus,

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : unanimité

N°27/2025

AMENAGEMENT DU LOGEMENT SIS 7 PLACE DE LA MAIRIE : DEVIS POUR LA REALISATION DE LA DECLARATION PREALABLE

Le Maire expose au Conseil municipal le projet d'aménagement du logement sis 7 place de la mairie.

La société IDEAL PLAN, située 10 rue des Bruyères 70190 SORANS LES BREUREY, présente un devis d'un montant de 800 € HT soit 960 € TTC pour réaliser le dossier de déclaration préalable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter le devis de la société IDEAL PLAN aux conditions énoncées ci-dessus,

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : unanimité

N°28 /2025

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN
MULTISPORTS ET D'UNE AIRE DE JEUX**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal :

-accepte de confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'un terrain multisports et d'une aire de jeux à la société Bureau du Paysage SAS sise 118 route d'Audincourt 25200 MONTBELIARD. La rémunération est fixée à 7.80 % du montant HT des travaux.

-d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : unanimité

Le Maire, Michel RICHARD



Le secrétaire, Bruno MOUGIN

